

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-020

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT
RESTAURATION COLLECTIVE CONFIEE À LA SOCIÉTÉ ELIOR (ELRES) POUR LA
PÉRIODE DE JANVIER À AOÛT 2019**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, Stéphan CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW

ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 22 février 2021

RAPPORTEUR : BRIGITTE DUBOUIS

Par délibération n° 2014-095 en date du 25 juillet 2014, le Conseil Municipal a confié la délégation de service public portant sur la restauration collective à la société ELIOR (ELRES), pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le contrat correspondant a été signé conjointement avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Draguignan, sur une base contractuelle de 353 100 repas, dont la répartition a été estimée à 305 700 pour la Commune et 47 400 pour le CCAS.

En application de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 16 décembre 2020 afin d'examiner le bilan d'activités de l'exercice 2019 sur la période de janvier à août portant sur le dernier exercice de ce contrat de délégation, joint en annexe, et établi par la société ELIOR (ELRES). Un avis favorable à l'unanimité a été rendu.

A noter que ce bilan d'activités doit également être porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Les principaux éléments à retenir de ce document sont les suivants :

➤ Au niveau de la fréquentation :

Sur l'ensemble de l'exercice, 196 074 repas ont été servis. Ils se répartissent comme suit :

- 158 801 pour les écoles ;
- 19 967 pour les accueils de loisirs ;
- 17 306 pour les repas servis en petite enfance.

➤ Au niveau économique et financier :

S'agissant du dernier exercice, il n'y pas eu de hausse tarifaire contractuelle sur le prix des repas. Pour rappel :

- pour les scolaires : 7,43 €/repas ;
- pour les accueils de loisirs : 4,03 €/repas ;
- pour la petite enfance : 6,26 €/repas.

Soit une hausse globale depuis le début du contrat de 5,262 %.

La part à la charge des familles, calculée sur la base du quotient familial, a été modifiée au 1^{er} septembre 2018 par délibération municipale n°2018-020 en date du 08 février 2018 (tarifs réguliers non modifiés depuis 2009).

Pour information, le prix moyen payé par les usagers de la restauration scolaire s'élève à 3,43 € (3,35 € en 2018).

Un compte d'exploitation synthétique retrace la part importante des charges liées à l'achat des matières premières (32,52 %) et aux frais de personnel (45,27 %), la part restante étant répartie entre les frais généraux, l'amortissement, le renouvellement de matériel et les frais de siège (1,36 %).

Le chiffre d'affaires des prestations extérieures de la cuisine centrale sur cette période s'élève à 950 166 €. À noter qu'une redevance de 10 % est versée à la Commune, conformément aux clauses du contrat de délégation de service public.

➤ Au niveau de la qualité de la prestation :

La société ELIOR (ELRES) a développé des actions visant à favoriser :

- une politique alimentaire axée sur la sécurité : autocontrôles microbiologiques sur les plats et surfaces, audits hygiène réalisés par des laboratoires agréés (19,8/20 en juin 2019), application de la HACCP ;
- l'équilibre alimentaire dans le respect des textes réglementaires et à l'écoute des usagers. La satisfaction globale des usagers se situe à 86,8 %.

Conformément aux clauses du cahier des charges, une part de produits « bio » est comprise dans chaque menu à hauteur de 20 %.

Des concepts et des programmes d'animation en direction des usagers sont régulièrement proposés (menus thématiques, repas calendaires, animations dans le cadre du plan national de santé et diverses actions au titre du développement durable, etc.).

➤ Au niveau technique :

Diverses opérations d'entretien préventif et interventions curatives sur les matériels de la cuisine centrale et des satellites : contrats d'entretien pour un montant de 16 208€ HT.

Les investissements ont été exécutés sur une première tranche pour la cuisine centrale pour un montant de 19 889 € HT et pour les satellites pour un montant de 46 841€ HT soit un total de 66 730€ HT.

Ont également été offertes 5 tables de tri pour une valeur de 5 015€ HT.

Un état des besoins a été établi contradictoirement, un retard de validation par les services comptables du délégataire ont conduit à un report de la fourniture du matériel. Les investissements ont été exécutés en une deuxième tranche pour un montant de 16 625€ HT pour la cuisine centrale et 27 809€ HT pour les satellites soit un total de 44 434 € HT.

Un exemplaire de ce bilan d'activité sera transmis à la Sous-Préfecture pour information et mis à disposition des usagers en Mairie, au sein de la Direction Générale des Services, dans les quinze jours suivant la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2019 sur la période de janvier à août, joint en annexe, établi par la société ELIOR (ELRES) au titre de la délégation de service public de la restauration collective.

Fait à Draguignan, le 11 février 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération